
Adresse de l'agent national du district de la Montagne (Orne) qui annonce l'envoi de 296 livres de salpêtre, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de la Montagne (Orne) qui annonce l'envoi de 296 livres de salpêtre, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 449-450;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25969_t1_0449_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

« Législateurs,

Nous vous instruisons que nous venons encore d'adresser à l'administration de notre district : 1° : 3 mars 4 onces 5 gros d'argenterie, provenant des dépouilles d'une ci-devant succursale située sur notre territoire; 2° : un ci-devant calice et sa patene, un ci-devant ciboire et son couvert (*sic*) le tout argent, que nous avons trouvé cachés dans une armoire du ci-devant couvent des Religieuses hospitalières, pesant en tout 3 marcs 4 onces 1 gros; 3° : une coupe de ci devant calice et sa patene argent dont le pied étoit de composition, pesant 5 onces et 4 gros; 4° : la coupe d'un cidevant calice, dont le pied étoit laiton que nous avons trouvé dans la ci devant maison curiale, pesant 1 once 4 gros; 5° : enfin, nous lui avons pareillement adressé plusieurs linges, provenant de la susdite succursale.

Nous profitons de cette occasion, législateurs, pour vous réitérer l'invitation que nous vous avons faite, de rester à votre poste, jusques à la paix, et pour vous féliciter sur vos glorieux travaux et sur l'anéantissement du fanatisme.

Vive la République, vive la Montagne ! »

BAUNOIR (*maire*), NEGRE (*off. mun.*), BEAUMONT (*off. mun.*), ANDRE (*off. mun.*), GEOFFROY (*agent nat.*), MARTEZ (*off. mun.*).

30

Les administrateurs du district de Cognac, département de la Charente, annoncent que la société populaire de Val-Charente, ci-devant Château-Neuf, a versé dans la caisse du receveur de ce district, la somme de 10,352 liv. 10 s. en numéraire; tant or qu'argent, pour être échangées contre des assignants, et être envoyées au creuset national pour y être purifiées des signes affreux du dernier des tyrans, dont elles portent l'empreinte.

Insertion au bulletin (1).

[Cognac, 17 prair. II] (2).

« Représentants,

Vous avez fait disparaître le tyran d'un sol sacré de la Liberté, vous avez fait disparaître les stipendiés; maintenant frappés les intrigans, frappés les traîtres et les égoïstes, la République triomphera.

Les enfants de la liberté qui ont juré de mourir en la deffendant sauront faire disparaître le squelette hideux que le burin sacrilège a gravé sur cette monoye en horreur aux vrais sans-culottes en la faisant tomber dans le creuset national pour être convertie en une monoye républicaine qui nous représentera à jamais notre régénération.

La société populaire de la commune de Val-Charente (ci-devant Chateau-neuf) vient de verser dans la caisse du receveur de ce district une somme de 10.352 liv. 10 s. en numéraire tant en or qu'en argent, pour être échangées contre des assignats;

nous ne doutons point, représentants, qu'un tel exemple ne soit bientôt suivi de tous les montagnards de la République; nous joignons ici copie de l'arrêté qui a été pris à cet égard. »

DEDE, FOURNIER (*agent nat. prov.*), BOCHEUR, [et 1 signature illisible.]

[Extrait des délibérations, 1^{re} prair. II.]

Le citoyen Tabuteau, membre de la société populaire de Val-Charente, ci-devant Château-Neuf, s'est présenté à la séance, et a déposé sur le bureau, au nom de la société, une somme de 10.352 liv. 10 s. en numéraire, tant en or qu'en argent, pour être échangée contre des assignats, monnoie républicaine, voulant que ces signes affreux de l'ancien despotisme soient convertis en une monnoie nationale.

Oui, sur ce, le suppléant de l'agent national; L'administration du district considérant que cet acte de civisme de la part de la société est des plus méritoires, puisqu'il prouve combien est grande la confiance qu'elle a aux assignats dont l'hypothèque est subordonnée à la révolution qui fera à jamais le bonheur des français, considérant que ce numéraire qui porte le squelette hideux des despotes et du dernier tyran de la France, doit passer au creuset national, pour être converti en une nouvelle monnoie qui nous rappellera sans cesse notre régénération, arrête qu'il sera déposé es mains du receveur du district, pour être échangé contre des assignats, et de suite versé dans la caisse nationale; que le présent arrêté sera imprimé, au nombre de 500 exemplaires, pour être envoyés dans toutes les communes de son arrondissement;

Qu'en outre, expédition dudit arrêté sera envoyé à la Convention nationale.

P.c.c. DEDE (*présid.*).

31

La société populaire de Figeac, département du Lot, félicite la Convention nationale, et lui annonce qu'elle vient d'armer et équiper un cavalier jacobin.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

32

L'agent national du district de Mortagne, département de l'Orne, annonce à la Convention nationale qu'il vient de faire passer 296 l. de salpêtre, résultat du premier essai de ce travail en son district.

Insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XLI, 80. B^{im}, 23 mess.; Mon., XXI, 155.; J. Univ., n° 1688; M.U., XLI, 391.

(2) P.V., XLI, 80. B^{im}, 23 mess.; Mon., XXI, 156; J. Univ., n° 1688; M.U., XLI, 391.

(1) P.V., XLI, 80. J. Univ., n° 1688.

(2) C 308, pl. 1192, p. 7.

[Mortagne, 14 prair. II. Au présid. de la Conv.] (1).

« Citoyen,

C'est en vain que les vils suppôts de la tyrannie, veulent mettre à l'ordre du jour l'assassinat, pour détruire les pénibles travaux, tendant à assurer la liberté de l'homme.

Le district de Mortagne ne peut être muet dans une lutte si honorable pour le genre humain, et ne cesse de bénir à chaque instant l'Etre Suprême de ce que les droits sont si bien confiés. Il fait passer à l'administration révolutionnaire des salpêtres 296 livres, premier essay de son travail, pour terrasser jusqu'au dernier des scélérats qui veulent mettre fin à une si belle carrière, afin que toi et le monde entier jouisse du bonheur qu'il a droit d'espérer de ceux que tu préside. »

[signature illisible.]

33

Les administrateurs du district de Preuilly (2), au nom de tous les administrés, félicitent la Convention, et lui font part que les jeunes républicains se disputoient le choix pour le champ de Mars.

Insertion au bulletin (3).

[Preuilly, 8 mess. II] (4).

« Citoyens représentans,

Que de motifs pour vous féliciter ! Le premier, le plus grand de tous, celui de qui dérivent sans cesse les destinées heureuses de la République — c'est cette tension intime vers l'unité qui doit assurer le bonheur des générations.

Vous déjouez les Catilina modernes et votre volonté efficiente s'annonce toujours par de nouveaux bienfaits.

Les habitants de nos campagnes en ressentent les effets salutaires. Ils nous disent dans l'enthousiasme de la joie, qu'ils sont heureux de la Révolution. La Convention nationale, répètent-ils sans cesse, a visité nos chaumières et annobli notre être que les despotes se faisoient un jeu d'avilir. Aussi redoublent-ils de zèle pour fertiliser cette terre devenue celle de la liberté; elle n'est point ingrate, elle répond à leurs soins et nous promet une abondante récolte.

L'extrême pénurie s'est fait sentir ici sans murmure. Le cultivateur vient déjà nous offrir avec allégresse les prémices de sa récolte, il s'empresse de moissonner du seigle pour soulager ses frères. A la vue des nouveaux fruits de la nature, il oublie ses angoisses pour partager avec celui qui ne récolte pas.

Jouissez, citoyens représentans, des bénédictions de ces hommes généreux. Jouissez de l'amour filial

(1) C 308, pl. 1199, p. 15.

(2) Indre-et-Loire.

(3) P.V., XLI, 81. Mon., XXI, 156; J. Univ., n° 1688.

(4) C 308, pl. 1199, p. 16.

de vos jeunes gens qui se sont disputés l'honneur de partir pour aller offrir leurs talens et leurs forces à l'école du Champ de Mars; le nombre des candidats a rendu le choix difficile, chacun vouloit marcher et nos cœurs ont été attendris au spectacle des pleurs de ceux qui n'ont pas été préférés.

Quelle consolation pour des parents vertueux ! Quel triomphe pour nous d'avoir à vous annoncer ces avantages !

Icy tous les bras sont levés pour frapper les tirans; la disette est devenue factice, les projets liberticides sont constamment déjoués. Les biens des émigrés se vendent à très haut prix, l'extraction du salpêtre est à l'ordre du jour. Gloire à l'Etre Suprême, honneur à la Montagne ! »

L'HERITIER, LAURENCE
[et 3 signatures illisibles.]

34

La société populaire de Montpellier (1) annonce qu'elle a ouvert une souscription destinée à la construction d'un vaisseau qui porteroit le nom du *Sans-Culotte de l'Hérault*, et que cette souscription s'élève déjà à 172,259 liv. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2)

35

La société populaire de Nisas, district de Beziers, département de l'Hérault, félicite la Convention et lui annonce qu'elle vient de donner 490 liv. pour la construction d'un vaisseau de guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (3)

[Nisas, 13 prair. II. Au présid. de la Conv.] (4)

« Citoyen président,

Nous voyons par les papiers publics que toutes les fois que les Biens nationaux se vendent avantageusement, la Convention le voit avec plaisir. En conséquence, nous te prions de lui communiquer que trois pièces de terre contenant ensemble 2 setérées 16 dextres, la setérée composée de 600 canes ou toises quarées évaluées à 3225 liv. se sont vendues 16.580 liv.

Nous profitons de cette occasion, citoyen président, pour te dire que quoique nous habitons un petit village, ou les lumières se développent toujours plus tard que dans les cités, nous avons secoué

(1) Hérault.

(2) P.V., XLI, 81. Mon., XXI, 156; Bⁱⁿ, 2 therm. (2^e suppl^l); M.U., XLI, 312; Ann. R.F., n° 220; J. Sablier, n° 1423; Audit. nat., n° 652; J. Paris, n° 554; J. Fr., n° 651; J. Univ., n° 1688; Rép., n° 200.

(3) P.V., XLI, 81. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^l); Mon., XXI, 156; Débats, n° 659; mentionné par J. Univ., n° 1688.

(4) C 308, pl. 1192, p. 8.